

*Question présentée par le député :*

*M. Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 14 mars 2014*

## **Question écrite urgente**

**Pollution sous la rampe d'accès du parking « Carré-Vert » : à qui incombe la prise en charge de la dépollution ?**

Le site du futur écoquartier de la Jonction connaît plusieurs problèmes de pollution liés à la présence de l'ancienne usine à gaz. Lors des diverses étapes de décontamination la présence d'hydrocarbures, de mercure, de cyanure et d'autres substances nocives a été décelée. Sur ce site souillé de toutes parts, une pollution semble en chasser une autre.

Actuellement, une pollution pourtant connue de longue date retarde divers projets fort utiles pour notre canton. Ce foyer de pollution est approximativement situé sous la rampe d'accès du futur parking, sur l'emprise de la rue des Gazomètres qui est la propriété de l'Etat de Genève.

Cette pollution requiert un traitement particulier dont le coût se situerait entre 800 000 F et 1 000 000 F. Il s'agit de traiter les terres excavées dans des filières spécifiques. Or, ce montant n'a jamais été pris en compte dans la loi autorisant la Fondation des parkings à financer la construction du parking « Carré-Vert ». La Ville de Genève et le canton se renvoient la balle à propos du financement de cet assainissement. La Fondation des parkings, qui a la charge de construire dans le cadre du programme de l'écoquartier le parking souterrain, déclare elle aussi ne pas disposer des ressources financières pour régler le montant. Pourtant, la dépollution d'un site contaminé est une obligation légale.

Afin de débloquer la situation, la Ville de Genève a proposé sans succès à l'Etat de Genève, propriétaire du site où se situe le foyer de pollution, de prendre à sa charge le quart du montant, soit à peu près 200 000 F. Les autres parties étant invitées à prendre en charge le solde.

Il est regrettable que cette confusion concernant le financement de la dépollution entraîne un retard dans la livraison du parking et des 250 à 300 logements de la Coopérative des Rois qui se superposent au parking.

Ma question est la suivante :

***A qui incombe le financement de la dépollution des terres situées sous la rampe d'accès du futur parking « Carré-Vert » donnant sur la rue des Gazomètres ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.